

Compte rendu de la CAP des Techniciens Opérationnels Forestiers du 26 mai 2011

La CAP des TOF s'est tenue à Paris ce jour.

Au cours de cette CAP, nous avons plusieurs points à voir.

I- Approbation du procès-verbal de la CAP du 18 novembre 2010

Approbation de ce PV.

II- Approbation du procès-verbal de la CAP disciplinaire du 24 mars 2011

Approbation de ce PV.

III- Majorations d'anciennetés liées à la notation de 2010

L'administration propose les évolutions suivantes :

Evolution	Propositions de majoration
De -1,0 à - 0,7	3 mois
De -0,6 à -0,5	2 mois
De -0,4 à -0,3	1 mois
De -0,2 à -0,1	0 mois

Nous avons voté cette proposition de majorations d'ancienneté.

IV- Révisions de notation 2008 et 2009

Deux collègues ont demandé la révision de l'évolution ou des appréciations de leur notation. Après discussion, un dossier est proposé en retour au notateur afin de modifier les appréciations.

Le deuxième dossier n'a pas été retenu. Il n'y aura pas de retour au notateur.

V- Mobilité

Lors de cet appel de candidature, 244 postes d'agents patrimoniaux ou conducteurs de travaux étaient offerts. 123 TOF ont demandé une mutation sur 108 postes différents.

4 postes de conducteurs ont été demandés par des fonctionnaires et des ouvriers forestiers.

16 postes de conducteurs ont été demandés par des ouvriers forestiers uniquement.

1 CTF et 1 TF ont demandé leurs détachements dans le corps des TOF pour postuler sur des postes d'agents patrimoniaux. N'ayant pas obtenu de poste, leur détachement a été refusé.

7 collègues ont obtenu une mutation depuis la CAP 18 novembre sur des postes restés vacants depuis les dernières CAP.

GERARD Marc à ANTEUIL – UT Baumes les Dames

ALAIN Alexandre à PIERRE PERCEE – UT des lacs

LEY Bertrand à HENRIDORFF – UT Sarrebourg Montagne Droits d'usage

MARTIN Grégoire à CHATEAUVILLAIN – UT Arc en Barrois

MOREAU Luc à ST ETIENNE DE TINEE – UT Tinée

PFEIFFER Thierry à ST QUIRIN – UT Moselle

VEDEL Christelle à SOISSY SUR SEINE – UT Sénart Brieboisée

Pour les attributions, voir le tableau en pièce jointe.

Au vu des propositions initiales de la DG pour les affectations de postes où l'on avait au moins 2 candidats, et pour lesquels l'ancienneté n'avait pas été retenue. La DRH a modifié sur environ 50 % des cas son choix, suite aux nombreuses interventions.

VI – Questions diverses

L'intégration de M BRAUCHE Didier a été acceptée par cette CAP.

Une présentation de la nouvelle note de service concernant le fonctionnement des CAP nous a été faite par la DRH. Il en ressort les principaux points suivants :

A- Modalités de constitution des tableaux d'avancement pour les catégories B et C.

Des quotas seront appliqués pour les promotions suivant les catégories :

Cat C : 30% grand mérite (choix total de la hiérarchie)

60% mérite + expérience professionnelle

10% proposition DG sur la note et expérience professionnelle

(NB : avec ce système 95% des personnels devraient atteindre le grade terminal de son corps)

Cat B : 40% grand mérite (choix total de la hiérarchie)

50% mérite + expérience professionnelle

10% proposition DG sur la note et expérience professionnelle

Cat A : parcours professionnel et avis de la hiérarchie

Le SNAF-UNSA Forêts est totalement opposé ne serait que par respect de la loi à cette mise en place de « Quotas limitatifs ». En effet tout personnel doit pouvoir accéder au grade terminal du corps auquel il appartient.

B-Nouvel Espace Statutaire B (NES B).

Il faudra 9 millions d'€ pour financer cette mesure Pour ce faire l'ONF doit faire une économie de 18 millions d'€ sur la masse salariale, ce qui évidemment se traduirait par des suppressions de postes. Mais la DRH Mme Boulengier indique « l'ONF à déjà supprimé suffisamment de postes (1070 postes de fonctionnaires et 700 OF en 10 ans) et dans le cadre du futur contrat de plan, la DG demandera aux tutelles ce montant ».

L'on peut craindre que si cette enveloppe n'est pas attribuée, la mise en place de cette mesure risque d'être douloureuse pour nos emplois ou ne pas être mise en place du tout.

Le régime indemnitaire des TOF est assez bas, si on le compare au corps équivalent du Ministère de l'Agriculture, le passage en NES B doit permettre une augmentation des primes.

Les élus SNAF-UNSA Forêts à la CAP des TO

Jacques GERBER

Frédéric PROD'HOMME